

# Former le médecin généraliste à la prise en charge des fumeurs



**MÉDECINS**

Programme coordonné par le D<sup>r</sup> Ivan Berlin  
<http://cvscience.aviesan.fr/cv/1792/ivan-berlin>  
et le P<sup>r</sup> Bertrand Dautzenberg

## Contenu

Enjeu majeur de santé publique, le tabagisme est un facteur de risque très important pour un grand nombre de maladies et la première cause de mortalité évitable.

Des rapports récents ont pointé l'insuffisance de l'investissement en France pour réduire la prévalence et l'incidence du tabagisme par rapport à son coût pour la société.

Les médecins généralistes étant placés en première ligne dans cette lutte contre la cigarette, ce programme a été conçu tout particulièrement pour eux par une équipe d'experts, afin de les outiller dans leur pratique professionnelle au quotidien.

**Avec** Anne-Laurence Le Faou, Henri-Jean Aubin, Daniel Thomas et Alexandre Duguet

## Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)

Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charges  
Prise en charge des personnes en situation spécifique

41. Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe

## Choisissez bien votre ODP

Le programme DPC n° 93482200025 « Former le médecin généraliste à la prise en charge des fumeurs » s'inscrit dans les DPC réglementaires et vaut obligation de DPC pour l'année 2022.

## Public visé

Ce DPC s'adresse aux médecins généralistes salariés et/ou libéraux.

## Inscription à retourner

Département de FMC-Sorbonne Université  
Boîte courrier 1520  
4 place Jussieu  
75252 Paris Cedex 05


## Contact

Jean-Paul Rerzki: 01 44 27 50 58  
jean-paul.rerzki@sorbonne-universite.fr  
Malika Achili: 01 44 27 69 81  
malika.achili@sorbonne-universite.fr

## Paiement par chèque si Contrat Individuel

Après réception de votre contrat individuel et si vous réglez par chèque (à l'ordre de M. l'agent comptable S.U.), veuillez adresser celui-ci accompagné de votre contrat daté et signé à :  
Régie de recettes FC-FM  
4 Place Jussieu – BP 1520  
75252 Paris cedex 05

Programme DPC médecins:  
n° 93482200025

 6 heures en distanciel. Choisir l'une des 7 sessions proposées ci-dessous (chaque session vous permet de suivre le programme sur une durée d' 1 mois)

## 2022

- S1, du 1<sup>er</sup> au 31 janvier
- S2, du 1<sup>er</sup> au 28 février
- S3, du 1<sup>er</sup> au 31 mars
- S4, du 1<sup>er</sup> au 30 avril
- S5, du 1<sup>er</sup> au 31 mai
- S6, du 1<sup>er</sup> au 30 juin
- S7, du 1<sup>er</sup> au 31 juillet

## Financement

- Pour les libéraux: ce DPC est financé par l'ANDPC et chaque participant inscrit percevra l'indemnisation en vigueur en 2022.
- Pour les médecins salariés ou hospitaliers, le tarif est de 570,00€.

Nom: ..... Nom de naissance: ..... Prénom: ..... Date de naissance: .....

Adresse professionnelle: .....

CP: ..... Ville: .....

Tél. prof: ..... Portable: ..... E-mail: .....

N° RPPS: ..... N° ADELI: ..... Spécialité: .....

Statut:  + de 50 % d'activité libérale  salarié/hospitalier  mixte Session choisie :

Pour confirmer ma présence, si je suis libéral:

- Je crée mon profil sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) et  
 Je m'inscris en ligne au programme DPC avec le n° 93482200025  
(Former le médecin généraliste à la prise en charge des fumeurs)